

**FICHE N°281.50 (commissions, courtages, etc.)**

1. N° 1 (à reprendre au 325.50)

2. Année 2000

3. Nom (ou dénomination) et adresse du débiteur des revenus :

**MA SOCIETE SPRL**  
**Porte Créalys 1**  
**5032 LES ISNES**

N° d'entreprise ou n° national :  
**BE 0000000097**

Nom, prénom (ou dénomination) et adresse du bénéficiaire des revenus :

**Notaire LEFEBVRE**  
**Avenue Louise, 363**  
  
**1050 BRUXELLES (IXELLES)**

Numéro d'entreprise :  
 Profession exercée :

*A compléter facultativement*  
 Numéro national :  
 Numéro d'identification fiscal à l'étranger :  
 Date de naissance :

4. Nature

Montant

a) Commissions, courtage, ristournes commerciales, etc. :

b) Honoraires ou vacations :

1 000.00

c) Avantages de toute nature (nature : .....):

d) Frais exposés pour compte du bénéficiaire :

e) Total (voir aussi litt. f et g) :

1 000.00

f) Mentionner ici, le cas échéant, le montant compris au litt. e qui se rapporte à des indemnités versées à :

- des sportifs :

- des formateurs, entraîneurs et accompagnateurs pour leur activité en faveur des sportifs :

g) Si le montant indiqué sub litt. e ne coïncide pas avec le montant payé au cours de l'année mentionnée au cadre 2, inscrivez ci-contre le montant réellement payé au cours de cette même année (y compris, les sommes qui ont un rapport avec d'autres périodes imposables) :

4. Commentaire : .....

Service Public fédéral

FINANCES

ADMINISTRATION DE LA FISCALITE DES ENTREPRISES ET DES REVENUS

IMPOTS SUR LES REVENUS

Fiche n° 281.50

relative aux commissions, courtages, ristournes commerciales ou autres, vacations ou honoraires occasionnels ou non, gratifications, rétributions ou avantages de toute nature qui constituent pour les bénéficiaires, des revenus professionnels imposables ou non en Belgique, à l'exclusion des rémunérations des conjoints aidants.

(Modèle établi en exécution de l'article 30 de l'Arrêté royal  
 d'exécution du Code des impôts sur les revenus 1992)

**FICHE N°281.50 (commissions, courtages, etc.)**

1. N° 2 (à reprendre au 325.50)	
2. Année 2000	
3. Nom (ou dénomination) et adresse du débiteur des revenus :  <b>MA SOCIETE SPRL</b>  <b>Porte Créalys 1</b>  <b>5032 LES ISNES</b>   N° d'entreprise ou n° national : <b>BE 0000000097</b>	Nom, prénom (ou dénomination) et adresse du bénéficiaire des revenus :  <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin: 5px 0;"> <b>CABINET PROESMANS &amp; HENRY</b>   <b>Rue de la Pavée, 7</b>   <b>5101 NAMUR</b> </div> L Numéro d'entreprise : Profession exercée : <b>AVOCAT</b>  <i>A compléter facultativement</i> Numéro national : Numéro d'identification fiscal à l'étranger : Date de naissance :
4. Nature	Montant
a) Commissions, courtage, ristournes commerciales, etc. :	
b) Honoraires ou vacations :	1 000.00
c) Avantages de toute nature (nature : .....):	
d) Frais exposés pour compte du bénéficiaire :	
e) Total (voir aussi litt. f et g) :	1 000.00
f) Mentionner ici, le cas échéant, le montant compris au litt. e qui se rapporte à des indemnités versées à :	
- des sportifs :	
- des formateurs, entraîneurs et accompagnateurs pour leur activité en faveur des sportifs :	
g) Si le montant indiqué sub litt. e ne coïncide pas avec le montant payé au cours de l'année mentionnée au cadre 2, inscrivez ci-contre le montant réellement payé au cours de cette même année (y compris, les sommes qui ont un rapport avec d'autres périodes imposables) :	
4. Commentaire : .....	

Service Public fédéral  
**FINANCES**  
**ADMINISTRATION DE LA FISCALITE DES ENTREPRISES ET DES REVENUS**  
**IMPOTS SUR LES REVENUS**  
 Fiche n° 281.50

relative aux commissions, courtages, ristournes commerciales ou autres, vacations ou honoraires occasionnels ou non, gratifications, rétributions ou avantages de toute nature qui constituent pour les bénéficiaires, des revenus professionnels imposables ou non en Belgique, à l'exclusion des rémunérations des conjoints aidants.

(Modèle établi en exécution de l'article 30 de l'Arrêté royal d'exécution du Code des impôts sur les revenus 1992)



ADMINISTRATION DE LA FISCALITE DES ENTREPRISES ET DES REVENUS

IMPOTS SUR LES REVENUS

RELEVÉ RECAPITULATIF ANNEE ~~1999~~

établies par :

(Modèle établi en exécution des art. 30, §§ 2 et 3, 32 et 92 de l'AR/CIR 92)

1. NN ou NE : BE 0000000097	2. Numéro de téléphone : 026409782
<b>3. Identité du débiteur des revenus</b> Nom, prénoms (personnes physiques) + Nom de l'époux ou du cohabitant légal MA SOCIETE SPRL Raison sociale ou dénomination exacte (sociétés et autres institutions)	
<b>4. Domicile (personnes physiques), siège social ou établissement principal administratif (sociétés et autres institutions) :</b> Rue et n° Porte Créalys 1 Bte N° postal et commune 5032 LES ISNES	
<b>5. Siège administratif ou d'exploitation (sociétés et autres institutions) ou siège d'exploitation (personnes physiques qui disposent de plusieurs de ces sièges) lorsqu'il s'agit d'un relevé propre à ce siège administratif ou d'exploitation :</b> Rue et n° Bte N° postal et commune	

REMARQUES GENERALES

- Joindre à la présente feuille de titre un exemplaire de chaque fiche 281 établie.
- De manière générale, reprendre, dans les diverses colonnes des feuilles intercalaires 325.50 jointes à la présente feuille de titre, les renseignements figurant sous les rubriques correspondantes des fiches 281.50 concernées.

**TABLEAU RECAPITULATIF DES REVENUS IMPOSABLES  
ET DU PRECOMPTE PROFESSIONNEL (1)**

DESIGNATION DES FICHES	NOMBRE DE FICHES ETABLIES	PRECOMPTE PROFESSIONNEL	
		MONTANT TOTAL	
281.10	.....	.....	.....
281.11	.....	.....	.....
281.12	.....	.....	.....
281.13	.....	.....	.....
281.14	.....	.....	.....
281.15	.....	.....	.....
281.16	.....	.....	.....
281.17	.....	.....	.....
281.18	.....	.....	.....
281.20	.....	.....	.....
281.30	.....	.....	.....
TOTAUX	.....	.....	.....

RELEVES 325.50	MONTANT TOTAL	CERTIFIE EXACT  .....  (Signature du redevable du précompte professionnel ou du délégué responsable)
n° 1	2 000.00	
n° 2		
n° 3		

(1) Le tableau récapitulatif ne doit reprendre que les totaux des fiches 281 introduites sur papier.